



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/04/2025

### **Enseignement agricole : les applications spécifiques de la réforme de la formation initiale des professeurs**

**A la suite de l'annonce de la réforme de la formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le vendredi 28 mars 2025, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire apporte des précisions sur le dispositif adapté à l'enseignement agricole et aux réformes déjà entamées sur la formation et le recrutement des enseignants.**

Depuis 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) s'est engagé de manière innovante dans une réforme des modalités de recrutement des enseignants titulaires en proposant un recrutement des futurs professeurs des disciplines techniques et professionnelles au niveau de la licence. Cette réforme a permis d'élargir le vivier de recrutement tout en amenant les futurs professeurs certifiés de l'enseignement agricole, professeurs de lycée professionnel agricole et personnels enseignants de 2e et 4e catégorie d'établissements d'enseignement privé sous contrat, au niveau de master par une formation de deux ans, professionnalisante et diplômante.

Le MASA souhaite désormais étendre la réforme menée en 2023 à toutes les disciplines pour le recrutement des enseignants à un niveau Licence 3, à la rentrée scolaire 2027. Un groupe de travail avec les organisations syndicales de l'enseignement agricole sera organisé dans la perspective de ses travaux.

Enfin, en vue d'y accueillir des profils de discipline générale à l'échéance 2027, le MASA conduira en 2025 une évaluation de la formation dispensée aux lauréats du concours Licence 3 par l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), dans le cadre de son Master « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

### **Contacts presse**

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv